

RÉPONSE – QE 025 A – 26.04

Réponse du Conseil administratif à la question écrite QE 025 – 26.04

déposée par Monsieur Nicolas AUBERT, Conseiller municipal

relative à l'objet suivant :

BUVETTE AU MOULIN

QUESTION

En 2022, notre Conseil municipal avait souhaité l'établissement d'une buvette accueillante au bord du Rhône au lieu-dit du Moulin via la motion M 120. Ce projet semble avoir de la peine à exister.

- 1) Quel projet est prévu cette année au bord du Rhône ?
- 2) Qu'est-il envisagé pour les années suivantes ?

RÉPONSE

La buvette étant installée durant les périodes estivales, elle consiste donc en une exploitation à caractère éphémère programmée durant la période allant du 1er juin 2026 au 31 août 2026.

À l'issue d'une procédure d'appel d'offres déroulée en 2025, un mandat d'une durée de trois ans (2025 à 2027) a été attribué à la société « Isteria », laquelle est chargée de l'exploitation et de la gestion complète de ladite buvette pour l'ensemble de la période concernée. À l'échéance de ce mandat, un nouvel appel d'offres sera lancé en vue de l'attribution d'un nouveau mandat.

Conformément à notre réponse M 120 B – 23.05 qui mentionnait la réalisation d'un système d'évacuation et de traitement des eaux de chaussée (SETEC) dans ce secteur, projet piloté par l'Office fédéral des routes (OFROU), il est à relever qu'à ce jour, la situation demeure inchangée et n'a connu aucune évolution.

Au vu de cette situation, l'exploitation de la buvette éphémère au lieu-dit du Moulin fera probablement l'objet d'un nouvel appel d'offres en 2028.

La question écrite QE 025 – 26.04 est ainsi close.

Vernier, le 23 juin 2026



Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif